

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LE VERT À SOI

Application et opposabilité des conditions générales de vente: les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la vente de tous nos produits et pour tous nos clients ainsi qu'aux prestations d'entretien et d'installation. La notion de « produit » ou « marchandise » regroupe les jardinières, pots horticoles et /ou tout autre contenant et/ou toutes plantes et plantations ainsi que tout objet décoratif floral. Elles prévalent sur toutes autres conditions d'achat, sauf dérogation expresse et écrite de notre part. Toute condition contraire opposée par l'acheteur nous sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable. Toute commande de produits implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente qui sont jointes au devis, et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément à l'article 1119 du code civil.

Commandes: Une commande se définit comme toute acceptation de devis ou tout ordre portant sur l'achat des produits proposé par le Vendeur figurant sur sa plaquette tarifaire et accepté par ce dernier, accompagné du versement éventuel d'un acompte tel que prévu sur le devis. Les commandes, une fois le devis accepté et signé par le client, seront fermes et définitives dès leur réception par nos soins. Les commandes ne pourront être modifiées ou annulées par l'acheteur, sauf accord préalable et écrit de notre part. Toute commande entraîne l'adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

Livraisons, délais, résolution du contrat: les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les livraisons s'effectueront chez le client dans le délai fixé dans le devis. Etant précisé que ce délai est communiqué à titre indicatif et L'acheteur ne saurait en aucun cas invoquer un retard de livraison pour justifier l'annulation de la commande ou pour réclamer une indemnité. Toutefois En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison dans un délai de 45 jours à compter de l'expiration de la date de livraison fixée, l'acheteur sera en droit de solliciter la résolution du contrat dans les conditions de l'article L 216-2 et suivant du code de la consommation, par lettre recommandée avec AR après avoir notifié au Vendeur une mise en demeure, restée infructueuse, d'effectuer la livraison dans un délai de 30 jours. Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le Vendeur de la lettre l'informant de la résolution du contrat, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre temps. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour du règlement de la commande, quelle qu'en soit la cause.

Modalités et transfert des risques: Le transfert des risques de perte et de détérioration est réalisé à la charge de l'acheteur dès réception du produit par l'acheteur. La marchandise livrée étant une marchandise vivante (des plantes) destinée à être entreposée en extérieur, la société Le Vert à Soi ne peut garantir au delà de 2 jours la viabilité des végétaux. Le client s'engage à fournir tout l'entretien nécessaire pour le bon développement des plantes. La société Le Vert à Soi, ne peut être tenue responsable une fois l'installation faite, de tout désagrément météorologique (gel, orage, grêle...) ou d'un entretien non adapté qui endommagerait les plantations.

Prix – Paiement: Les prix des produits pratiqués seront ceux en vigueur figurant sur le devis. L'acheteur sera informé des prix par l'établissement d'un devis préalable. Les prix mentionnés s'entendent hors frais de livraison et d'installation. Un acompte pourra être exigé lors de la passation de la commande par l'acheteur. Sauf convention contraire prévue entre les parties, les règlements seront effectués à la livraison de la marchandise. Nos factures seront payables au siège de la société vendeuse telle que mentionnée sur la facture. Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après leur encaissement effectif.

Retard ou défaut de paiement: Le retard de paiement se définit comme tout paiement intervenu postérieurement à la date mentionnée sur la facture. En cas de retard de paiement, total ou partiel, Le Vert à Soi sera en droit de suspendre toutes les prestations en cours et de refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme restée impayée à la date de règlement figurant sur la facture entraînera l'application de pénalités de retard qui seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée à compter de la date de facture, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités seront exigibles le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans nécessité d'une mise en demeure de notre part.

En cas de défaut de paiement de tout ou partie du prix, la vente pourra être résiliée de plein droit si bon semble au Vendeur, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit exigée, et les marchandises nous seront restituées sans délai.

Réserve de propriété: Le Vert à Soi conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de pertes ou de détérioration de biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le vendeur se réserve le droit de revendiquer les marchandises conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du code civil.

Réclamations: Le vendeur est garant de la conformité du bien au contrat au jour de la livraison en application de l'article L217-4 et suivants du code de la consommation, et de la garantie des défauts cachés de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil. Il appartient à l'acheteur de vérifier l'état des marchandises et du bon déroulement de la prestation à la livraison et d'émettre les réserves d'usage auprès de notre société dans le délai de 5 jours suivant l'installation. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement éventuel de la marchandise présentant un vice de matière ou de fabrication, à l'exclusion de tout autre défaut, et aucun dédommagement pécuniaire ne pourra nous être réclamé de ce chef. La réclamation est exclue pour tous les dommages résultant de la force majeure, de l'usage non approprié du produit, d'une intervention de l'acheteur ou d'un tiers ou de condition de stockage incompatible avec la nature des marchandises. Sont également exclus de la garantie, les défauts et détériorations provoqués par une utilisation anormale, contraire aux recommandations ou nocive. La réclamation de l'acheteur concernant tout ou partie des produits, pour quelque raison que ce soit, n'autorise en aucun cas l'acheteur à retenir le paiement d'une facture quelconque, qu'elle concerne ou non le litige.

Entretien: La Société Le Vert à Soi ne pourra être tenue responsable du manque d'entretien ou des erreurs commises à l'entretien des végétaux après la livraison des produits. Il revient au client de s'assurer et de vérifier régulièrement (tous les ans) le bon état de la jardinière et de ses fixations, des rebords de fenêtre, des rambardes de fenêtre, de l'encadrement de la fenêtre, des rambardes de terrasses et rambardes de balcons ainsi que du bon usage de la jardinière sur son support. Le client s'oblige à faire entretenir et vérifier la solidité du matériel et de l'installation par toute entreprise compétente dans le domaine.

Responsabilité: En acceptant les présentes conditions générales de vente, le Client reconnaît avoir été informé de la réglementation en vigueur relative à l'aménagement des rebords de fenêtres, des rambardes, des terrasses et balcons, qu'elle soit au niveau national, local ou relative à sa copropriété et la respecter. Le Client doit par ailleurs s'informer de façon plus précise sur la charge maximale que peut supporter son rebord de fenêtre, sa rambarde, sa terrasse, son balcon. Ceci relevant exclusivement de la responsabilité du Client. Ainsi le client reconnaît s'être parfaitement informé de son droit d'installation des produits achetés. La responsabilité du Vert à Soi ne pouvant en aucun cas être engagée à cet effet. Il revient au client la responsabilité de veiller au bon état de la jardinière en considération de son environnement de fenêtre, de balcon ou de terrasse (fissure, infiltration, rouille, moisissures, fixation et scellement des rambardes...).

Si le client ou tout tiers effectue toute modification ultérieure à l'installation initiale, et notamment toutes surcharge ou déplacement de la jardinière et des ses contenants, Le Vert à Soi ne pourra en aucun cas en être tenue responsable. En effet, Le Vert à Soi attire notamment l'attention du Client sur l'importance de ne venir en aucun cas surcharger les jardinières, les rambardes, les rebords de fenêtres, les balcons et terrasses, et plus généralement de modifier, d'ajouter des nouveaux contenants aux contenants déjà installés. Ceci relevant exclusivement de la responsabilité du Client. La jardinière est conçue pour supporter trois pots horticoles plantés dont le poids total n'exède pas 30kg (10kg/pot).

Si le client ou tout tiers opère un mauvais usage, une dégradation ou une utilisation des produits non-conformes aux réglementations en vigueur ou d'un cas de force majeure, Le Vert à Soi ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dommages matériels ou corporels qui en découleraient du fait du mauvais entretien, du mauvais usage, de la dégradation ou de l'utilisation non conforme aux réglementations en vigueur.

La société Le Vert à Soi ne peut être tenue responsable en cas de litige avéré entre le client et sa copropriété.

Modification d'un projet: Le Vert à Soi se réserve le droit d'annuler tout projet en cours de commande ou de réalisation conclu entre le client et notre société, sans indemnité ni recours, en cas de force majeure tels que grève, inondation, manque de matières premières (végétaux) et matières façonnées (jardinières et contenants) survenant auprès des fournisseurs dont nous dépendons.

Modification et faillite: En cas de changement de situation du débiteur, incapacité, modification ou dissolution, toute convention pourra être résolue si bon nous semble par simple avis recommandé de notre part. En cas de faillite, liquidations de biens ou règlement judiciaire, les commandes en cours non livrées seront automatiquement annulées sans qu'il soit besoin d'en donner avis.

Droit de rétractation: Pour les contrats conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, l'acheteur dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours à compter de la réception du bien, en application de l'article L221-18 du code de la consommation, sauf s'il est lui-même un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession. Toutefois le professionnel bénéficie également de ce droit quand le contrat est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ d'activité principale du professionnel et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (article L 221-3 code de la consommation)

Par application de l'article L221-24 du code de la consommation, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Toutefois compte tenu qu'il s'agit d'un contrat de vente de biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens

Droit applicable et clause attributive de juridiction: Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif aux commandes et ventes sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.